



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Adresse: HOTEL-RESTAURANT "THREELAND" 50, RUE PIERRE HAMER L-4737 PÉTANGE ( +352 26 50 800

Adresse e-mail : [rcbascharagekordall@rotary.belux.org](mailto:rcbascharagekordall@rotary.belux.org)

Page web : [www.rotaryweb.lu](http://www.rotaryweb.lu)

Président :	Jean-Pierre WAGNER	39, rue Jean Marx	L-8250 Mamer	tél :49 88 33 402	<a href="mailto:jean-pierre.wagner@tele2.lu">jean-pierre.wagner@tele2.lu</a>
Secrétaire :	Romain THILL	10, rue de Longwy	L-4750 Pétange	tél : 50 17 47	<a href="mailto:rthill@immo-rthill.lu">rthill@immo-rthill.lu</a>
Secrétaire adjoint :	Roby EISCHEN	36, rue Belair	L-4713 Pétange	tél. 50 79 44	<a href="mailto:roby.eischen@golav.lu">roby.eischen@golav.lu</a>
Trésorier :	Alain HAECK	23, rue du Moulin	L-4934 Hautcharage	tél.50 45 06	<a href="mailto:a.haeck@haeck.lu">a.haeck@haeck.lu</a>
Chef de protocole :	Joseph FABER	17, rue François Trausch	L-8265 Mamer	tél. 31 03 19	<a href="mailto:joseph.faber@mt.etat.lu">joseph.faber@mt.etat.lu</a>

Club parrain: RC Esch-Bassin Minier

Club-contact: RC Trier-Porta

RC Thionville Porte de France

Remise de Charte le 07.11.1998

Coordonnées bancaires: BCEE: LU73 0019 1300 2752 7000

## Réunions statutaires :

alternativement les mercredis à 12h15 et les jeudis à 19h15

les semaines impaires de l'année : les mercredis et les semaines paires : les jeudis

## REUNION STATUTAIRE du jeudi 28 janvier 2010 N° 029/10

ALFF Nic	X	JAEGER Pierre	X	SCHREIBER Claude	X
BERMES Philippe	X	KUNKEL Alberto	X	SCHWIRTZ Gilles	X
BINDELS Claude	X	LOSCH Léon		THEISSEN Robert	X
BIRGEN Claude		MATHEIS Gérard	X	THILL Guy	
BOUR Yves		MERJAI Claude		THILL Romain	X
CLOSTER René		METZLER Jean Marie	X	TOMASINI Folco	
DEMISCH Bodo		MOSAR Jerry		WAGNER Jean Pierre	
DIEDERICH Roland	X	MOUSEL Patrick	X	WAGNER Peter	
EISCHEN Roby	X	NEIENS Gilbert	X	WERSANDT Carlo	
ERPELDING Frank	X	OSCH Gerry		WEYER Marc	
FABER Joseph	X	POOS Romain		WEYNAND Werner	
FRANTZEN Edmond	X	SALES Marc		ZANEN Fernand	X
GEISEN Norbert		SCHARES Nico		ZEUTZIUS Fernand	X
GLODT Romain		SCHIM VAN DER LOEFF Bram			
GREIVELDINGER Christian		SCHMIT Romain	X		
HAECK Alain		SCHOCKMEL Romain			
HALSDORF Jean Marie		SCHOLER Antoine			

## R A P P O R T

Notre chef du protocole retenue à plus tard, notre chef du protocole en congé, c'est le chef du protocole pour l'année rotarienne 2010/2011 Claude BINDELS qui salue les membres présents en annonçant notre conférencier de ce soir Fernand Zeutzius qui nous parlera de la « Médiation ».

Romain Thill président ff excuse notre Président qui est en congé mérité salue également les membres en leur communiquant le Menu du soir.

Il leurs fait part d'une invitation de notre club contact de Thionville Porte de France, qui invite à un Tournoi de Bridge, dimanche, le 7 février 2010 au profit de l'Institut Médico-éducatif de RETTEL pour l'aménagement d'un parcours sportif et ludique.

Avis aux amateurs. Inscriptions et renseignements : [caille-anne@wanadoo.fr](mailto:caille-anne@wanadoo.fr).

Il passe la parole à Gilbert Neiens qui nous informe sur la première réunion de concertation des clubs dans le cadre de l'Interclub en ce qui concerne une aide à Haïti.

Les 12 clubs se sont déclarés favorable à une aide de reconstruction plus tôt qu'à une aide immédiate et certain Rotarien font des sondages pour s'associer éventuellement avec des Fondations et firmes qui opèrent déjà sur place pour garantir un suivi d'une telle opération. Des pourparlers avec le Ministère de la coopération sont également envisagés.

Pierre Jaeger nous informe que Madame la Ministre Marie Josée Jacobs, membre d'honneur de notre club nous rendra visite le 11 mars prochain.

Nic Alff s'est déclaré prêt à faire une conférence sur un thème encore à définir. Date provisoirement retenue : 8 avril 2010 (à confirmer).

Après le repas notre ami Fernand Zeutzius nous informe et nous fait un petit exposé sur la « Médiation » dont la transcription ci-après :

Discours en 3 volets : A/B/C

- A) **C'est quoi la médiation ?** c'est faciliter le dialogue, gérer les conflits, favoriser la coopération ; c'est donc une méthodologie d'accompagnement faite d'écoute et d'interventions, la médiation permet de restaurer la communication, de favoriser la négociation. Qu'elle soit préventive ou curative, la médiation implique de comprendre les impasses du dialogue, les ressorts du conflit et les enjeux de la négociation. La médiation est un processus confidentiel de résolution de conflits dans lesquels un tiers neutre et indépendant, donc le médiateur, facilite, structure et coordonne les négociations entre les parties en vue d'aboutir à une solution amiable élaborée par celle-ci. En résumé : la médiation est fondamentalement une négociation assistée... qui peut se faire en plénière ou/et en aparté. La médiation n'est pas une mode, mais c'est une réalité qui se développe, ceci dans tous les domaines du droit, dans tous les secteurs de la vie économique et sociale et il faut savoir que des médiateurs sont issus de toutes les professions. De prime abord je vous indique les différentes médiations ; aussi appelé mode alternatif de règlements de conflits = MARC.

Il y a la médiation conventionnelle : qui est la médiation par excellence et qui repose sur l'initiative et la volonté consensuelle des parties ; elle consiste à désigner une tierce personne – ou un organisme – dont la fonction n'est pas de juger, n'est pas d'arbitrer, n'est pas de décider mais seulement de rechercher, dans un esprit de bonne foi et de loyauté, une solution amiable au différend.

Il y a la médiation judiciaire : qui peut éventuellement être un mode complémentaire dans un procès ; donc une parenthèse dans le procès en cours qui oppose les parties en conflit.

Il y a la médiation dans le service public et la vie sociale : c'est le job que Marc FISCHBACH exerce au Grand-Duché et qui travaille entre citoyens et administrations.

Il y a la médiation pénale : c'est **le** domaine des juristes, même si je dis dès maintenant que n'importe quelle médiation sans les juristes des parties n'a pas de grande chance pour aboutir ; donc ici est traité la réparation-sanction qui est initié en principe par le procureur.

Il y a la médiation familiale : c'est la médiation des couples, marié ou non, avec ou sans enfants où il y a la chance réelle de réinstaurer le dialogue, l'entente et pas seulement en cas de conflit aigu.

Il y a la médiation sociale : p. ex. dans le domaine du droit de travail ; je pense ici au procédé avant et après grève.

Il y a la médiation dans l'entreprise : où les responsables devraient donc avouer une situation insatisfaisante pour les deux parties ou multipartites ; p.ex. responsables d'entreprises avec le département des ressources humaines et syndicaux.

Il y a la médiation Inter-Entreprises : ceci pour les entreprises en procès qui ont le culte du succès et du « zéro-défaut », où l'entreprise faillible n'existe pas.

**B) Il existe 4 points cardinaux de la médiation :**

- 1) SECRET ( !! confidentiel avant, pendant et après la médiation)
- 2) INDEPENDANCE (il n'y a ni contraintes ; ni influences)
- 3) LIBERTE ; l'une ou l'autre partie et le médiateur peuvent mettre fin à tout moment à la médiation, même sans motif à fournir, même pas pas pour un juge ;
- 4) POUVOIR zéro du médiateur, mais autorité douce à 100 % ;

**C) Déroulement d'une médiation** ; qui en principe passe au départ par le Centre de Médiation du Barreau ou du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, qui sont contactés par les demandeurs.

- Présentation des intervenants et les mandats qu'ils ont ;
- Rappel de 4 points cardinaux
- Ecoute active avec analyse du problème ;
- Puis le médiateur répète de QUOI et le POURQUOI ; c.à d. compréhension des faits de l'accord sur le désaccord ;
- On passe dans le COMMENT ; donc on passe des positions des parties aux besoins des parties, ceci en reformulant des questions ouvertes pour approfondir les besoins et souhaits des parties comme p. ex. « *est-ce que vous pourriez concevoir de continuer le chantier ?* »
- Bien sûr ; il y a toujours des moments difficiles dans les médiations ; alors il faut passer dans les apartés, donc les réunions avec une seule partie, puis avec l'autre, pour revenir dans la plénière ; c'est dans les apartés où ça bouge et où les parties s'avancent.
- Recherches de solutions ; si possible sur un paper-board ;
- Négociation entre parties ;
- Une fois arrivé à la fin ; le médiateur dit resp. répète que les parties ont montré bonne volonté et il demande si tous les points ont été discutés ; sinon on peut fixer une nouvelle réunion où les négociations continuent ; si oui, le médiateur remercie les parties et leurs avoués et demande aux juristes de rédiger l'accord, qui sera vérifié et contresigné si possible de suite resp. endéans les 2 jours qui suivent, ceci afin d'éviter un ping-pong éternel.

Fernand Zeutzus

Romain Thill remercie Fernand pour son intervention intéressante et ouvre la séance « questions ».

Bonne semaine à tous,

Votre secrétaire  
Romain THILL